AR Prefecture

043-214300584-20240412-BP2024_CCAS-BF
Reçu le 25/04/2024

Département : Haute-Loire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION du CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de LA CHAPELLE D'AUREC n° 2024.01.04

Séance du 12 Avril 2024

Nombre de membres : - en exercice : 11
- présentes : 7
- excusées : 4

Date de la convocation : 05 Avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre le douze avril à 18 h 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire et Présidente.

Présentes : Caroline DI VINCENZO, Présidente du CCAS et Maire de La Chapelle d'Aurec
Yvette CHOL, Marie-Claude LOPEZ, Ghislaine LEBUY, Véronique JANUEL, Jocelyne MONTET, Françoise GUERRIERI

Excusées : Marie-Josèphe CARROT, Christiane GRAIL, Gisèle ROYER, Stéphanie BLANCHARD

Véronique JANUEL a été nommée secrétaire.

Objet de la délibération :

APPROBATION du BUDGET PRIMITIF 2024
BUDGET CCAS

Invité à se prononcer sur le budget primitif 2024 du CCAS présenté par Madame la Présidente,

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- approuve le budget primitif 2024 du CCAS,
  - voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
  - voté au niveau du chapitre pour la section d'investissement

et arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	**6 500.00 €**	**6 500.00 €**
Section d'investissement	**2 500.00 €**	**2 500,00 €**
Total.....	**9 000,00 €**	**9 000,00 €**

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

La Présidente

MAIRIE DE LA CHAPELLE

Caroline DI VINCENZO
Maire de La Chapelle d'Aurec

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le 25 avril 2024 et publication le 25 avril 2024